

Europe, si, après un certain temps dont il convint avec ses compagnons, il n'avait pas reçu de nouvelles de France. Son retour en Europe n'était pas sans difficultés : depuis qu'il avait renvoyé ses vaisseaux, il ne lui restait plus qu'un bateau et une barque, et toute son espérance était de trouver quelque bâtiment venu pour la pêche de Terre-Neuve, qui pût le tirer de ce triste lieu. Enfin, le temps convenu étant expiré, de Monts se disposait à partir avec son monde, lorsqu'on vit arriver Dupont-Gravé, avec une quarantaine de nouveaux colons. On résolut alors de quitter l'île de Sainte-Croix, et de transporter l'établissement à Port-Royal, et le navire de Dupont-Gravé servit tout à propos pour ce transport, qui fut effectué assez promptement. Mais à peine fut-on établi dans ce nouveau lieu, que de Monts nomma pour son lieutenant Dupont-Gravé, et partit incontinent pour la France, où sa présence était jugée nécessaire, afin d'empêcher la suppression de son privilège, qui excitait de vives réclamations, et de prévenir ainsi la ruine de son établissement.

VI.

La recrue de de Monts est peu propre à porter la vraie foi dans l'Acadie.

Toutefois la condition principale de ce privilège, c'est-à-dire l'obligation de faire instruire les sauvages dans la doctrine chrétienne, et de les amener à la religion catholique, avait été entièrement négligée par de Monts ; ou du moins les moyens qu'il crut devoir employer, étaient plutôt un obstacle à cette fin essentielle de son entreprise. Comme, depuis l'édit de Nantes, les huguenots avaient le libre exercice de leur culte en France, et que de Monts était lui-même huguenot, le roi, en lui imposant la condition de porter la foi catholique, apostolique et romaine dans l'Amérique, lui permettait, à lui et à tous les calvinistes qu'il y conduirait, d'y vivre selon leur religion, et d'avoir avec eux les ministres de leur secte. Aussi de Monts, qui avait formé sa recrue de gentilhommes, de soldats et d'artisans, les uns catholiques, les autres protestants, n'avait pas manqué de conduire un ministre pour les huguenots, aussi bien qu'un prêtre pour les catholiques, et on conçoit qu'un pareil amalgame était peu propre à procurer l'accomplissement de la condition imposée.

VII.

Les disputes des catholiques et des huguenots éloignent les Sauvages de la foi chrétienne.

Champlain, présent sur les lieux, nous apprend lui-même quels en furent les tristes résultats. “ Deux religions contraires, dit-il, ne font “ jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que “ l'on veut convertir ; et ce fut ce qui se trouva à redire dans cette “ entreprise. J'ai vu le ministre et notre curé s'entre-battre à coups de “ poings sur le différend de la religion et vider de cette façon les points